



Le Dominiquois

Journal mensuel de Saint-Dominique

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Municipalité de Saint-Dominique..... | p. 2 |
| Calendrier - Avril 2024 | p. 3 |
| Procès-verbal (résumé)..... | p. 4 |
| Avis public..... | p. 5 |
| Info éclair..... | p. 6 |
| Travaux publics | p. 7 |
| Permis et certificats..... | p. 8 |
| Service incendie | p. 9 |
| Régie des déchets | p. 9 |
| Chronique historique | p. 10 |
| Fabrique | p. 11 |
| FADOQ..... | p. 12 |
| Pétanque..... | p. 13 |
| SARCA..... | p. 14 |
| Bibliothèque..... | p. 15 et 16 |
| Popote roulante..... | p. 17 et 18 |
| Ça grandit vite..... | p. 19 |
| Mois de l'arbre | p. 20 |

Tous vos articles
devront nous parvenir pour
le premier jour de chaque mois
avant 11 h
par courriel au
recep@st-dominique.ca

CAMP DE JOUR 2024

CAMP St-D



INSCRIPTION EN LIGNE
LUNDI LE 8 AVRIL
À PARTIR DE 9 H

**POUR LES
RÉSIDENTS
UNIQUEMENT**

.....

**PREMIER ARRIVÉ,
PREMIER SERVI
PLACES LIMITÉES**

**N'oubliez pas de créer
votre compte Qidigo
à l'avance!**



Maire



Hugo MC DERMOTT

District n° 1



Lydia RICHER

District n° 2



Stéphanie LAMBERT

District n° 3



Irène DROUIN DUBREUIL

District n° 4



Jean-François MORIN

District n° 5



Lise BACHAND

District n° 6



Mélissa LUSSIER

Administration

450 774-9939

Adjointe administrative

Geneviève Phaneuf poste 7

Adjointe à la direction

Catherine Matte-Perreault poste 0

Service d'inspection

Eddy Perez poste 2

(Disponible les lundis, mardis et jeudis)

Directrice générale et greffière-trésorière

Christine Massé

Coordonnatrice aux finances

Patricia Gagné poste 4

Coordonnateur aux travaux publics et ressources matérielles et Directeur général adjoint

François Daudelin

Coordonnatrice à la vie culturelle

Myriam Ménard poste 6

Coordonnatrice des loisirs

Valérie Lauzon poste 5

Greffière adjointe

Jolyane Lamarche

Services publics

Service d'urgence 9 11

Bibliothèque Saint-Dominique 450 771-0256

Fabrique Saint-Dominique 450 773-0233

École de la Rocade 450 773-7223

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond) 1 855-472-5700

Contrôle animalier

AVIS AUX ORGANISMES

Nous vous rappelons qu'une page vous est réservée.

Veillez donc nous faire parvenir vos articles le ou **avant le premier jour du mois, avant 11 h.**

Coordonnées

Bureau municipal : 1199, rue Principale, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone : 450 774-9939 - www.st-dominique.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



Avril 2024

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|--|---|--|---|--|---|--|
| | 1 Poisson d'avril  | 2 Séance du conseil  | 3 | 4 | 5  | 6  |
| 7 | 8 Éclipse solaire  CAMP St-D Inscription camp de jour 9 h sur la plate-forme QIDIGO | 9 | 10 | 11  | 12 | 13 Vente *Ça grandit vite* au Pavillon des loisirs de 8 H à 17 H  |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs  | 19 | 20 Heure du conte Jour de la Terre 10 H à la bibliothèque  |
| 21 | 22 Jour de la Terre  | 23 | 24 | 25 Atelier Bouger avec mon enfant 9h30 à 11h30 Pavillon des loisirs  | 26 | 27  |
| 28  | 29 | 30 |  | Collecte des matières recyclables | Collecte de déchets | Collecte des matières organiques |



Veillez prendre note que la version complète du procès-verbal est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-dominique.ca sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 avril 2024, à 20 h.

CONSEIL

- > Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 5 mars 2024.
- > Le Conseil municipal approuve les salaires payés au montant de 58 666,12 \$ et les comptes payés au montant de 196 535,52 \$.
- > Le Conseil municipal adopte la modification apportée au calendrier des séances du conseil pour 2024 en modifiant la date du mois de septembre.
- > Le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2024-02 relative à l'usage complémentaire d'un service traiteur dans le garage isolé de la propriété sise au 1102, rue Chicoine (lot no 2 210 876).
- > Le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2024-03 relative à l'implantation d'un abribus à une distance de 4,27 mètres de l'emprise de rue et à une distance de 3,60 mètres du bureau municipal.
- > Le Conseil municipal mandate la firme Tetra Tech QI inc. au montant estimé de 12 700 \$ plus taxes, pour la réalisation d'un plan de mobilité durable.
- > Le Conseil municipal approuve l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.
- > Le Conseil municipal appuie la MRC des Maskoutains relativement au Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1.
- > Le Conseil municipal appuie la demande pour la construction d'une infrastructure d'égout pluvial dans la portion nord du lot 6 512 368 situé dans la zone agricole.
- > Le Conseil municipal mandate Excavation Laflamme et Ménard inc. pour les travaux d'excavation et le raccordement aux services sanitaires et d'eau potable au montant de 29 526,00 \$ plus taxes et que les sommes nécessaires seront assumées par le propriétaire pour les lots 6 565 388 et 6 565 389-B.
- > Le Conseil municipal procède au remplacement et à l'achat de portes blanches pour le garage municipal auprès de La Porte Maskoutaine au montant estimé de 17 986,16 \$ plus taxes.

- > Le Conseil municipal mandate Rénovations J.-G. Daudelin inc. au montant estimé de 9 203,89 \$, plus taxes, pour la réalisation de l'ensemble des travaux de rénovation au 467, rue Deslandes et une partie de la facture serait assumée par l'éventuel locataire en fonction de ses besoins.
- > Le Conseil municipal mandate Groupe Vertech pour la confection d'un abribus pour les écoliers au 1199, rue Principale, au montant de 29 795,00 \$, plus taxes.
- > Le Conseil municipal octroie le contrat à Gestion Dexsen inc. pour les travaux d'aménagement d'une surface de jeux d'eau, en référence à l'appel d'offres public 2024-01, et en accepte le coût au montant estimé (bordereau) de 872 873,99 \$, taxes incluses.
- > Le Conseil municipal mandate Tetra Tech QI inc., le tout tel que mentionné à l'offre de service produite le 27 mars 2024, à taux horaire, évalué à un montant estimé de 40 000 \$, plus les taxes, pour la surveillance des travaux d'aménagement d'une surface de jeux d'eau.
- > Le Conseil municipal émet un avis favorable à la planification des besoins d'espace 2024-2029 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe tel que soumis le 27 mars 2024.

LÉGISLATION

- > Le Conseil municipal adopte le Règlement 2024-405 concernant la prévention des incendies.
- > Le Conseil municipal adopte le Règlement 2024-406 relatif aux nuisances.
- > Le Conseil municipal adopte Règlement 2024-407 modifiant le Règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.
- > Le Conseil municipal adopte le Règlement 2024-408 remplaçant le Règlement 2024-403 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec les normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux.
- > Le Conseil municipal adopte le Règlement 2024-409 remplaçant le Règlement 2024-404 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Dominique.

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le Conseil.

Prendre note que le procès-verbal d'une séance n'est adopté qu'à la séance suivante du Conseil. Conséquemment, le procès-verbal n'est disponible en ligne que lors de son adoption.



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance régulière tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 avec une modification.

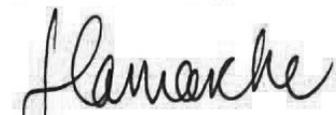
Les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- 9 janvier, à 20 h
- 5 mars, à 20 h
- 7 mai, à 20 h
- 2 juillet, à 20 h
- **10 septembre, à 20 h**
- 5 novembre, à 20 h
- 6 février, à 20 h
- 2 avril, à 20 h
- 4 juin, à 20 h
- 13 août, à 20 h
- 1^{er} octobre, à 20 h
- 3 décembre, à 20 h

Le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 avril 2024.

La greffière adjointe,


Jolyane Lamarche



AVRIL 2024

- Le stationnement de nuit dans les rues sera autorisé à partir du 16 avril.
- Retour de la collecte hebdomadaire des bacs bruns le 1er avril.
- Inscription pour le camp de jour : le 8 avril, dès 9 h, sur la nouvelle plateforme QIDIGO.
- Les toiles et la structure des abris d'auto temporaires doivent être complètement démantelés au plus tard le 15 mai prochain.
- Vente de garage : Informations à venir le mois prochain.

La municipalité de Saint-Dominique demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes soit payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer avant la date limite. De plus, nous vous rappelons que les dates de versement sont des dates limites. Vous devez payerz avant, sinon des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront dès la première journée de retard.

Si c'est votre institution financière qui paie vos taxes municipales, assurez-vous de lui avoir fait parvenir votre compte de taxes.

Comment acquitter votre compte

- Par Internet (selon votre institution financière)
- Au guichet automatique
- Au comptoir de votre institution financière
- À l'hôtel de ville
- Par la poste à l'adresse suivante : 1199, rue Principale, Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Vous pouvez vous présenter au comptoir de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. Vous aurez la possibilité d'acquitter vos factures par débit ou par chèque.

Vous pouvez aussi laisser vos chèques dans la boîte aux lettres métallique située à l'entrée de l'hôtel de ville lorsque nos bureaux sont fermés.

* Les paiements par carte de crédit et en argent comptant ne sont pas acceptés.



MARS 2024



DEUXIÈME VERSEMENT



CHRONIQUE TRAVAUX PUBLICS



GOUTTIÈRES

À la suite d'une modification législative pour les normes de rejets environnementaux du traitement des eaux usées, la municipalité a reçu une attestation d'assainissement municipal légiférant sur les surverses des stations de pompage. Dorénavant, la municipalité doit cesser toute surverse à l'environnement pour plusieurs stations, dont la station Mailhot.

Règlement 2017-319 concernant les raccordements aux services municipaux et les fossés de rue - article 7.1.1 : gouttières

Il est interdit à tout propriétaire de raccorder une gouttière au réseau d'égout public de la municipalité, et ce, de façon directe ou indirecte.

Les eaux pluviales d'un toit de bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées sur une surface « perméable », au sol, à au moins un mètre cinquante (1,50 m) du bâtiment. Ces eaux ne doivent pas s'infiltrer dans le sol vers le drain de fondation.

De plus, il est interdit à tout propriétaire de brancher au raccordement d'égout sanitaire, un raccordement d'égout pluvial incluant, sans s'y limiter, un renvoi de toit (colonne de chute).

COÛT DU TRAITEMENT DES EAUX

La Municipalité de Saint-Dominique a estimé que le traitement de 1 mètre (m³) d'eau usée coûte approximativement 1,40 \$. Pour une maison ayant un toit de 150 m², il en coûte donc approximativement 193 \$, uniquement pour traiter les eaux de pluie qui tombent sur le toit (moyenne annuelle de 918 mm de pluie).



Quand doit-on le prévoir?

Dans le cadre de l'administration des différents règlements sous la responsabilité du Service de l'urbanisme, des permis et certificats d'autorisation sont requis avant de réaliser certaines interventions.

Ainsi, quiconque veut réaliser l'une ou l'autre des interventions suivantes, doit soumettre une demande et obtenir, au préalable, un permis ou un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'inspecteur municipal, avant de réaliser l'intervention.

- Projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal, comme une habitation, ou d'un bâtiment accessoire : cabanon, garage, remise agricole.
- Ouvrage d'entreposage des fumiers, silo;
- Travaux de réparation ou de rénovation d'une construction;
- Travaux visant à remplacer le revêtement du toit par un matériau différent de celui d'origine;
- Démolition ou déplacement d'une construction;
- Construction ou installation d'une piscine (hors terre, creusée, gonflable, amovible) ;
- Construction ou modification des installations de traitement des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration) ;
- Forage d'un puit d'alimentation en eau potable;
- Aménagement d'un nouvel accès (entrée charretière) à un terrain ou une modification d'un accès existant, ainsi qu'aux aires de stationnement;
- Fermeture de fossés;
- Installation ou modification d'une enseigne;
- Changement et/ou ajout d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain;
- Abattage d'arbres;
- Opération de lotissement.

Cependant, il n'est pas obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

- Installer des gouttières;
- Réparer le soffite;
- Refaire une galerie, suivant les mêmes dimensions (sans changer le garde-corps et les matériaux);
- Apposer le crépi sur une fondation;
- Réparer les fissures dans une fondation;
- Refaire les joints de briques;
- Installer ou réparer un drain français;
- Réparer une cheminée;
- Remplacer un revêtement de plancher par un matériau du même type.

**Pour obtenir un permis, veuillez prévoir un délai minimal 30 jours,
vous pouvez remplir une demande en ligne sur le site internet de la municipalité ou
contacter l'inspecteur municipal au 450-774-9939.**



Appareils électriques



En ce mois de mars annonciateur du printemps, voici quelques rappels pour vous aider à protéger votre demeure des risques d'incendie. Il est important de :

- **Débrancher les petits appareils** de la prise électrique après leur utilisation. Dernièrement, plusieurs friteuses à air ont brûlé après avoir surchauffé, et ce, seulement en étant branchées.
- **Libérer un dégagement d'au moins un mètre** entre un appareil produisant de la chaleur et toute autre matière à proximité.
- **Maintenir le couvercle de votre panneau électrique fermé** afin d'empêcher l'accumulation de poussière. Celle-ci pourrait générer des flammèches, voire conduire à un incendie. Noter également que tout espace libre dans ledit panneau électrique devrait être comblé pour les mêmes raisons que celles mentionnées précédemment.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
 Marie-Eve Leduc, T.P.I.
 Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2024 - SAINT-DOMINIQUE

2024 : Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2025 : Le calendrier des vidanges 2025 sera déterminé suite à la période de vidange 2024. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

| | 2024 | 2025 |
|---------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Du 16 mai au 22 mai 2024 | Route/rang | Route/rang |
| | 9e Rang | Route de Saint-Pie |
| | Route Martin | Rue de la Plage-au-Sable |
| | Rang Deslandes | Rue Bousquet |
| | Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord | 7e Rang |
| | Rue Principale | Route Guy |



Les Dubreuil : 3 générations d'apiculteurs

- Martin Ostiguy, historien

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe

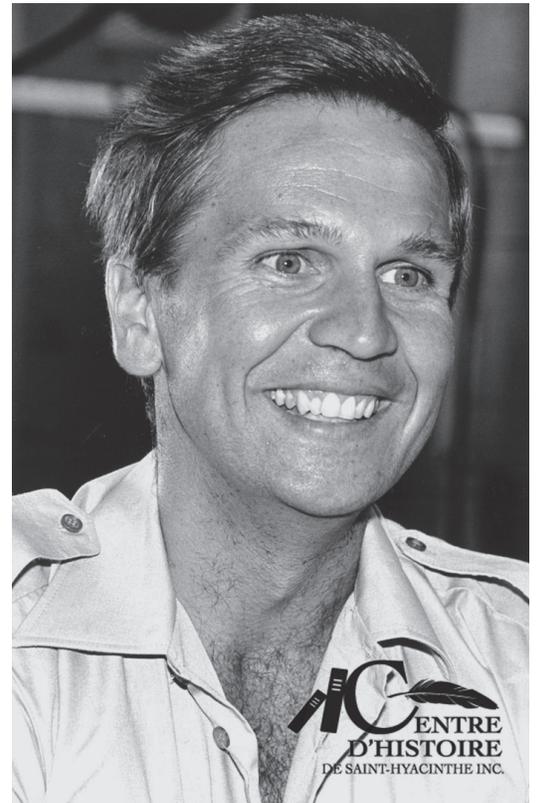
L'entreprise Miel Dubreuil Inc. est très connue, non seulement à Saint-Dominique, mais partout dans la province. Cette exploitation familiale est parvenue à se tailler une place de choix dans l'industrie québécoise de l'apiculture. La famille Dubreuil est implantée à Saint-Dominique depuis très longtemps. Ambroise Dubreuil fait partie des pionniers qui ont défriché le Rang du Brûlé. Son fils, François, puis son petit-fils, Oscar, prennent la relève sur la terre familiale.

Lucien, le second fils d'Oscar, est au primaire lorsque, pendant la récréation, il remarque le travail d'un voisin de l'école, Émile Chagnon, qui s'occupe de ses ruches. Fasciné par les abeilles depuis une lecture qu'il avait faite lorsqu'il était en 2^e année, Lucien décide de travailler pour la famille Chagnon. C'est alors qu'il sent en lui grandir sa vocation : il sera apiculteur. Le fils d'Émile Chagnon, Auguste, lui apprend le métier. Lucien a 13 ans lorsqu'il se sent prêt à investir ses économies dans l'élevage des abeilles. Il achète sa première ruche auprès d'une dame Cordeau qui habite le 9^e Rang. Il continue d'aider son père qui fait l'élevage des moutons, mais il s'occupe également de ses abeilles. Il acquiert les connaissances techniques pour pouvoir fabriquer lui-même ses ruches dont le nombre grandit année après année.

Au départ, Lucien produit juste assez de miel pour suffire aux besoins de sa famille. Rapidement, cependant, il parvient à augmenter sa production pour être capable de vendre son miel au village. Le miel des Dubreuil obtient rapidement une réputation enviable. Lucien épouse Marie-Claire Forget en 1949. Elle sera pour lui une très précieuse collaboratrice, s'occupant entre autres du service à la clientèle. Le couple aura quatre enfants. Marie-Claire est décédée en 2006. Lucien meurt trois ans plus tard à l'âge de 93 ans.

En 1983, François, le plus jeune fils de Lucien et Marie-Claire prend possession de la terre familiale. Deux ans auparavant, il avait épousé Jeannine Forcier. Le couple aura quatre enfants. En 1991, François prend la décision d'abandonner l'élevage des moutons pour se consacrer exclusivement à la production des produits de l'abeille. Il diversifie les produits offerts par son rucher : outre le miel de trèfle, l'industrie fabrique également du miel de sarrazin, du miel de fleurs sauvages, du miel crémeux, des bonbons et des pastilles au miel de même que du pollen et de la gelée royale.

Marc-André, David, Myriam et Dominique, les quatre enfants de François et Jeannine, sont tous impliqués dans la direction de l'entreprise familiale. François Dubreuil a transmis à ses enfants sa passion pour l'apiculture qu'il avait lui-même reçu de son père Lucien.



François Dubreuil.

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, Fonds CH380

Le Courrier de Saint-Hyacinthe.



CAPITATION OU DÎME

Chaque année, les paroisses de notre diocèse sollicitent leurs paroissiens et paroissiennes pour la capitation annuelle (dîme).

Le coût de la dîme est de 75 \$ par personne, ce qui représente 1,44 \$ par semaine pour une année, Il s'agit d'un geste de solidarité qui manifeste l'implication de tous et toutes pour la vie de notre paroisse.

Nous vous invitons à être généreux selon vos moyens financiers. Un dépliant pour la campagne de la dîme a été distribué par la poste en février.

Merci...

POUR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE AMOUR POUR VOTRE ÉGLISE

21 AVRIL 2024 : FÊTE DE L'AMOUR



La fête de l'amour est organisée pour les couples mariés résidant à Saint-Dominique qui célèbrent un anniversaire de mariage.

Cet événement sera souligné simplement durant la messe de 9 heures le 21 avril. Les couples concernés recevront des billets pour participer au brunch paroissial la même journée.

Ils sont invités à venir célébrer à l'église avec leur famille et leurs amis et ensuite fêter au Pavillon des Loisirs.

BRUNCH PAROISSIAL AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE NOTRE PAROISSE, LE 21 AVRIL 2024

Au Pavillon des Loisirs, 548, rue St-Dominique, de 10h30 à 12h30

Coûts des billets

Adulte : 15,00\$ • Enfant de 8 à 12 ans : 8,00\$ • Enfant de 4 à 7 ans : 4,00\$ • Enfant de 3 ans et moins : gratuit

Tirages

Information : 450-774-1906/450-773-0233

Billets disponibles au bureau de la paroisse, chez Coiffe-Ongle-Diane, au Bronzage Saint-Dominique ainsi qu'auprès des marguilliers.

RÉSERVONS CE DIMANCHE POUR NOTRE PAROISSE!



PROCHAINES ACTIVITÉS

VIACTIVE

Viactive cesse ses activités.

**DE RETOUR EN
SEPTEMBRE**

SOUPER DES ANNIVERSAIRES À ST-DOMINIQUE

Le prochain souper des anniversaires aura lieu le mardi 23 avril à 17 h.45 au sous-sol de l'église St-Dominique.

Prix 12 \$ pour les membres
14 \$ pour les membres FADOQ de la région
16 \$ pour les non-membres.

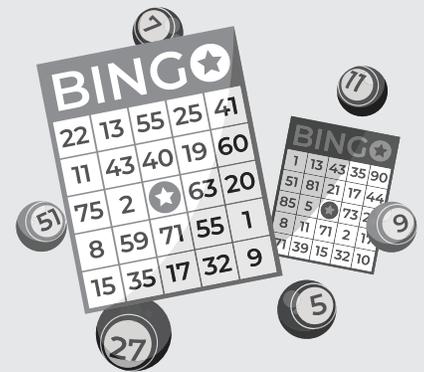
Prenez note que les membres FADOQ St-Dominique qui ont leur fête en avril, leur repas est gratuit. Veuillez téléphoner s.v.p. pour confirmer votre présence le plus tôt possible à Denise Paradis au 450 774-0729 ou à Carmen Boucher au 579-348-0574. Si vous avez reçu un message sur infolettre veuillez y répondre s.v.p.

Le 23 avril sera aussi notre assemblée générale annuelle.

**Jeux divers les mardi p.m. de 13 h 30 à 16 h 30.
Invitation aux personnes de 50 ans et plus à venir
vous amuser avec nous.**

Merci!

Denise Paradis
Secrétaire



BINGO

Le prochain bingo aura lieu le lundi 13 mai à 19h pour les 18 ans et plus.

Cette activité se déroule au sous-sol de l'église St-Dominique. Dites-le à vos amis. Bienvenue à vous!



PÉTANQUE

ST-DOMINIQUE



BIENVENUE

À LA PÉTANQUE DE ST-DOMINIQUE

Tous les lundis de mai à septembre • 19 h
Parc du terrain des loisirs au 548, rue Saint-Dominique

Inscription 10 \$ • Début : 20 mai

Pour information, contacter Jules Hamel au 450 888-0468



ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)



Dans les derniers mois, le gouvernement du Québec a proposé quelques formations accélérées et financées afin de répondre aux besoins de main d'œuvre. Ces formations de courtes durées sont des attestations d'études professionnelles (AEP).

La durée d'une AEP varie entre 3 et 6 mois selon le programme. Environ une cinquantaine de formations sont offertes à travers le Québec dans différents secteurs professionnels. Pour la plupart, les conditions d'admission et préalables

sont un 3^e secondaire en français, mathématiques et anglais ou le test de développement général (TDG). Toutefois, il se peut que les préalables diffèrent d'une AEP à l'autre, il est important de se référer à un professionnel pour connaître les détails. Le ou la candidate doit être également âgée de 18 ans ou plus pour entamer des études de ce niveau.

Comme mentionné plus haut, le gouvernement du Québec peut parfois décider d'implanter de courtes formations et de financer les étudiants. Ce fut le cas pour certaines formations dans le domaine de la construction en octobre 2023 et en assistance à la personne dans le domaine de la santé qui débutera en mars 2024. Comme ces formations sont implantées sporadiquement, nous ne pouvons pas toujours savoir si elles reviendront d'une année à l'autre. Restez à l'affût des possibilités dans les médias et référez-vous à un ou une professionnelle pour connaître les opportunités.

Dans le cadre de SARCA Mobile, vous avez accès à une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement directement dans votre municipalité. Osez faire appel à ses services pour un retour aux études ou tout autre projet de réorientation professionnelle.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire & professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec

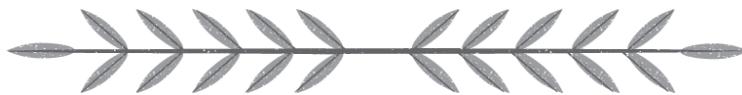


Heure du conte

Jour de la terre

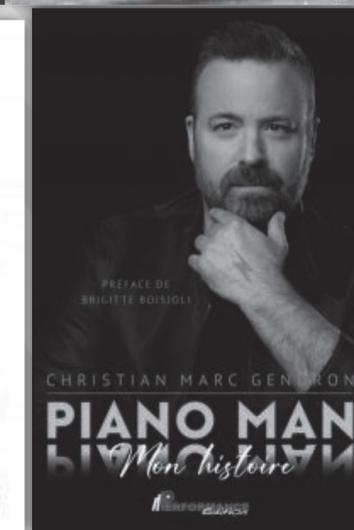
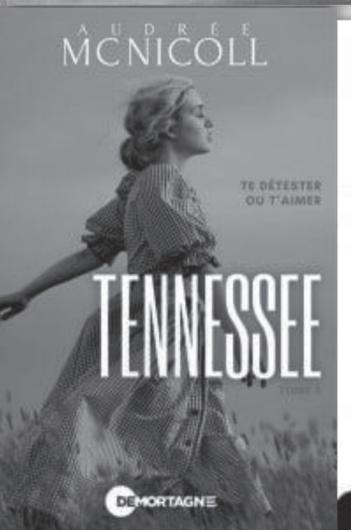
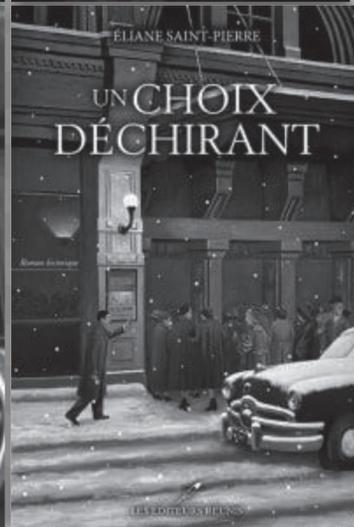
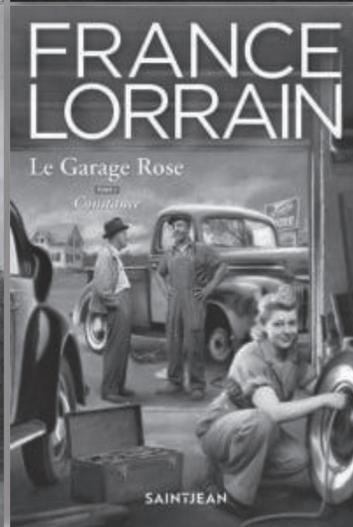
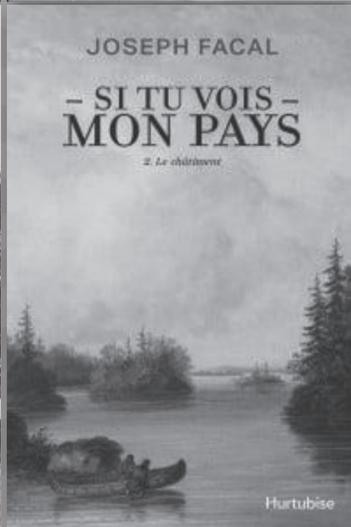
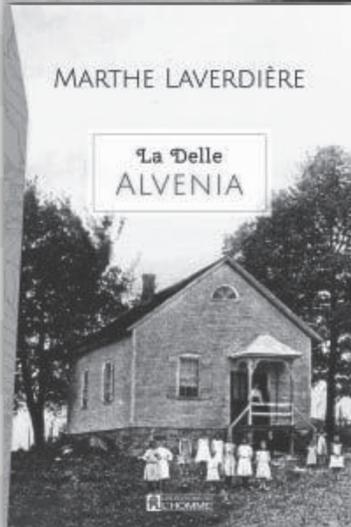
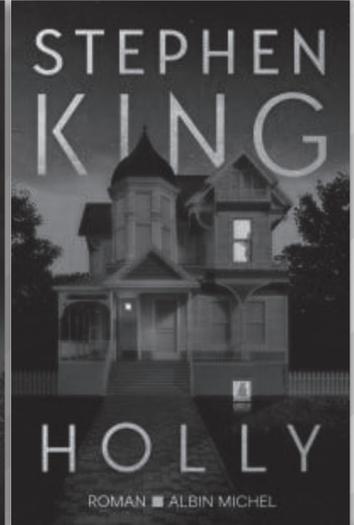
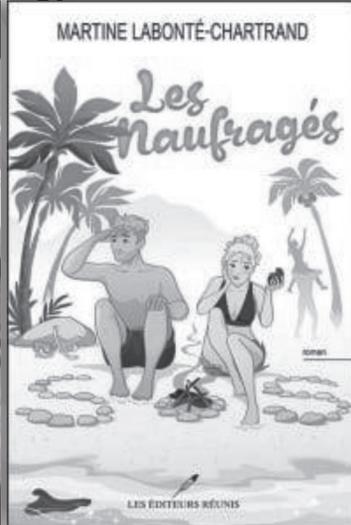


20 avril 10h
À la bibliothèque





Quelques nouveautés!





La Popote
roulante

Propulsée par

 Desjardins

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

Destiné aux personnes âgées,
invalides ou convalescentes
habitant sur le territoire
de la MRC des Maskoutains



Les repas chauds
comprennent

8,25\$

soupe
plat principal
dessert

COMMANDE
ET LIVRAISON

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 35

Consultez notre calendrier de menus
et la liste de nos produits congelés

Une initiative du
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

cbsh.ca



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe



DÉCOUVREZ NOS DÉLICIEUX PRODUITS CONGELÉS



La Popote
roulante

Propulsée par



*Savoureux, nutritifs et économiques,
nos produits congelés représentent une
belle alternative pour les soupers et les
fins de semaine.*

COMMANDE ET LIVRAISON*

* Livraison offerte aux utilisateurs de
la Popote roulante

450 773-4966
poste 35

Une initiative
du Centre de bénévolat de
Saint-Hyacinthe



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

| PLATS PRINCIPAUX | FORMAT | PRIX |
|---|--------|----------|
| Boulettes de bœuf aux pêches | 450 g | 9,00 \$ |
| Boulettes de bœuf aux pêches | 900 g | 17,00 \$ |
| Ketchup aux fruits | 250 ml | 4,00 \$ |
| Pâté au poulet (cuit) | 225 g | 5,00 \$ |
| Pâté au poulet (non cuit) | 1 kg | 15,00 \$ |
| Pâté au saumon (cuit) | 225 g | 5,50 \$ |
| Pâté au saumon (non cuit) | 1 kg | 16,50 \$ |
| Sauce à spaghetti | 450 g | 8,50 \$ |
| Sauce à spaghetti | 900 g | 15,00 \$ |
| Ragoût de boulettes et pattes de cochon | 450 g | 9,00 \$ |
| Ragoût de boulettes et pattes de cochon | 900 g | 17,00 \$ |
| Tourtière (cuite) | 225 g | 5,00 \$ |
| Tourtière (non cuite) | 1 kg | 15,00 \$ |
| DESSERTS | FORMAT | PRIX |
| Carré aux dattes | 830 g | 8,50 \$ |
| Gâteau aux carottes | 620 g | 9,00 \$ |
| Pouding chômeur | 650 g | 8,50 \$ |
| Tarte au gruau | 185 g | 5,00 \$ |
| Tarte au gruau | 650 g | 10,00 \$ |
| Tarte au sucre | 185 g | 5,00 \$ |
| Tarte au sucre | 650 g | 11,00 \$ |

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS
 Transport disponible | Sans opérateur

Nos équipements
 Excavatrice · Remorque · Chargeuse

Guillaume Monast
 514 923-2340
 www.equipements4m.com
 info@equipements4m.com

Jean et Nathalie

FERME GILLAL
 STE-ROSALIE FARM
 450 278-4410
 fermegillal@outlook.com

• Travaux à forfait
 • Vente de foin et paille

Clinique d'Orthothérapie Serge Arpin

- Massothérapie
- Kinésithérapie
- Orthothérapie

Membre Réseau des massothérapeutes professionnels du Québec

450 774-7601
 418, rue Girouard
 Saint-Dominique (Qc) J0H 1L0

JMT PLOMBERIE CHAUFFAGE JMT

Résidentiel · Commercial · Industriel
 plomberiechauffagejmt@outlook.com

450-522-0183

PLOMBERIE | CHAUFFAGE | GAZ PROPANE | GAZ NATUREL

VENTE

Nouvel emplacement

ça GRANDIT VITE

**SAMEDI
 13 AVRIL 2024
 8H - 17H**

**VENTE PRINTEMPS - ÉTÉ
 VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES USAGÉS
 0-16 ANS**

À la salle des loisirs:
 548
 rue Saint-Dominique,
 à Saint-Dominique

UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
 pour vos projets industriels, commerciaux et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
 450 774-9000
 1 877 505-1246
 st-hyacinthetechnopole.com

SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE
 Développement économique de la grande région de Saint-Hyacinthe

MAI

MOIS DE L'ARBRE

ET DES FÔRETS



Plus d'information à venir à la fin avril !

Nouveauté cette année!

En plus de donner 750 petits arbres gratuitement comme chaque année, la municipalité distribuera plusieurs gros arbres (>2 m) d'une valeur de plus de 100\$ pour une fraction du prix !

Conditions :

- Vous devez être résident de St-Dominique
- L'arbre doit être planté à l'avant de la propriété.
- Si nous obtenons plus de demandes que d'arbres disponibles, un tirage au sort sera effectué.
- Une fois la confirmation reçue, vous devrez acquitter un montant de 30\$ en argent comptant le jour de la distribution.

Pour participer ou pour information : recep@st-dominique.ca

*Aucune inscription requise pour les petits arbres gratuits